



SI pour la Gestion de l'Eclairage et des Domaines d'hiver et d'Eté de SERRE-CHEVALIER
(Siren : 250501202)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM)
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	La Salle-les-Alpes
Arrondissement	Briançon
Département	Hautes-Alpes
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	03/04/1998
Date d'effet	03/04/1998

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Emeric SALLE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie La Salle-les-Alpes
Numéro et libellé dans la voie	15, rue de la Guisane
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	05240 LA SALLE-LES-ALPES
Téléphone	04 92 25 54 00
Fax	
Courriel	siged@lasallelesalpes.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	2 038
Densité moyenne	11,96

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
05	La Salle-les-Alpes (210501615)	953
05	Le Monétier-les-Bains (210500799)	1 085

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <p>- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs</p> <p>4-1- Article L342-9 et suivants du code du tourisme : La compétence « gestion, organisation et exploitation du domaine skiable » recouvre les éléments suivants : ? La construction des nouvelles remontées mécaniques, la déconstruction des remontées mécaniques obsolètes, l'exploitation en période hivernale et estivale, l'entretien et la maintenance de l'ensemble du parc de remontées mécaniques ; ? L'aménagement, l'entretien, l'exploitation et la mise en sécurité du réseau de pistes du domaine skiable desservi par les installations de remontées mécaniques de la concession, y compris les pistes concernant le retour des skieurs ; ? La construction, l'entretien, la maintenance, l'exploitation et la sécurité des installations et équipements liés à la neige de culture : les retenues collinaires, les réseaux pour enneigement, des usines à neige pour la compression des fluides, les réseaux d'adduction ; ? La construction, l'exploitation et la maintenance des équipements de sécurité et de protection ; ? La gestion des opérations matérielles de secours sur les pistes de ski alpin, dans le périmètre concédé, sous le contrôle des autorités de police compétentes ; ? La gestion de la facturation et le recouvrement des opérations de secours sur pistes dans le cadre d'une régie de recettes, sous le contrôle du comptable public ; ? La construction, l'exploitation et la maintenance des équipements des activités ludiques quatre saisons ; ? L'animation diurne et nocturne du domaine skiable ; ? La mise en place, la gestion et l'exploitation de services de transports pour les usagers hivernaux et estivaux du domaine skiable ; ? En accord et pour le compte des communes membres : la construction, l'aménagement, la gestion et l'exploitation de tout équipement annexe ayant un lien direct avec le domaine skiable (restaurants d'altitude, parkings, bâtiments d'accueil, aménagement d'espace public, ?) ou la participation à leur financement lorsque les moyens techniques ou humains du SIGED ne lui permettent pas d'assurer la maîtrise d'ouvrage ; ? La mise en œuvre de l'ensemble des procédures administratives nécessaires à l'accomplissement de la compétence, et notamment la création de servitudes suivant les dispositions des articles L.342-18 à L.342-26 du Code du tourisme.</p>
<p>Infrastructures</p> <p>- Eclairage public</p> <p>4-2- Article L.2212 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales La compétence gestion, organisation et exploitation du réseau d'éclairage public recouvre les éléments suivants : ? La construction, l'extension et la maintenance des réseaux d'éclairage public sur les voies et bâtiments publics ; ? L'installation et la maintenance des dispositifs temporaires d'éclairage (illuminations, ?) ; ? La mise en conformité et en sécurité des réseaux d'éclairage ; ? Le diagnostic des installations et les travaux destinés à réaliser des économies d'énergie. Conformément à l'article L.5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces compétences sont exercées de</p>

manière facultative pour l'une ou l'ensemble des communes membres. 1°) Compétence domaine skiable - exercée pour le compte des communes de : La Salle les Alpes Le Monétier-les-Bains 2°) Compétence éclairage public ? exercée pour le compte des communes de : La Salle les Alpes Le Monétier-les-Bains

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
06	SM d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes Méditerranée (SICTIAM) (250601879)	SM ouvert	2 401 212

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2023 - millésimée 2020)